

Lourdes, le 6 janvier 2016

Animation du DOCOB « tourbière et lac de Lourdes »

Compte rendu du Comité de Suivi n° 17

15 décembre 2015, 9h30 en mairie de Poueyferré

○ Personnes présentes :

M. MARTHE, Conseiller Général du canton Lourdes-Ouest et Président du Comité de suivi
M. GUINLE, Adjoint au maire de Poueyferré
Mme ARTIGUES, ville de Lourdes
M. BRICAULT, Nature Midi Pyrénées
M. DESJOUIS, éleveur de vaches lourdaises
M. BARRAU, riverain
M. FONTANET, M. VANDERCAMERE, Melle SAUNIER, lycée Saint Christophe de Masseube
Mme BURTIN, DDT 65
M. ADISSON, DDT 65
Mme SALANOVA, DDT 65
M. THION, Association Saint Hubert Club Lourdaise et Fédération Départementale de la Chasse
M. DEJEAN, CEN MP
M. DANFLOUS, CEN MP
M. PARDE, AREMIP
M. PRUD'HOMME, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)
Mme SAZATORNIL, PLVG
Mme MANSANNE, PLVG

○ Personnes excusées

Mme la Députée des Hautes-Pyrénées Jeanine DUBIÉ
Mme la Sous-Préfète d'Argelès-Gazost Isabelle REBATTU
La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

- Ordre du jour :

- ✦ Actions de gestion réalisées cette année : pâturage, débroussaillage manuel ;
- ✦ Evaluation de l'expérience d'écobuage sur la cladiaie : présentation des résultats de l'inventaire des araignées de la cladiaie ;
- ✦ Communication : sensibilisation aux insectes du bois mort ; courrier d'information... ;
- ✦ Informations diverses : projet de restauration de la roselière ... ;
- ✦ Actions prévues pour 2016 : gestion, suivis ...

Le présent compte-rendu ainsi que les diaporamas projetés en séance sont téléchargeables sur le site internet dédié à Natura 2000 en vallées des Gaves à l'adresse suivante :

http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs_11

M.MARTHE, président du comité de suivi, ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence, puis cite les personnes excusées.

Il laisse la parole à Mme MANSANNE qui rappelle que l'animation 2016 s'est déroulée dans une période de transition, tant sur le plan technique que financier. En effet, la mise en œuvre du nouveau programme d'actions défini par l'évaluation du DOCOB a été ralentie par un contexte financier encore flou (nouveau programme FEADER), sans possibilité de mettre en place de contrat Natura 2000 pour les actions de gestion. La priorité a été donnée à la sensibilisation et l'entretien du site par le pâturage, dans le but de garder le bénéfice de la gestion passée.

Mme MANSANNE énonce l'ordre du jour puis déroule le diaporama.

1) Actions de gestion réalisées en 2015

- Débroussaillage manuel (action CR1)

Les élèves du BTS GPN de Vic en Bigorre ont travaillé une journée au débroussaillage de la partie bombée de la tourbière. Environ 4200 plants ont été extraits sur 3.5 hectares (2/3 de bourdaines et 1/3 de bouleaux). Les rémanents ont été rassemblés dans des bigs-bags puis exportés en sous-bois. Pour la suite, de nouveaux partenariats scolaires sont à rechercher.

Suite à la demande de Mme MANSANNE, M.DEJEAN confirme que le CEN MP a entretenu par débroussaillage manuel les zones restaurées les années précédentes sur sa propriété.

- Pâturage mixte (action CR3)

Mme MANSANNE indique que l'AREMIP a réalisé le pâturage 2015 dans le cadre d'une prestation de services (et non d'un contrat Natura 2000), sous la maîtrise d'ouvrage du PLVG. Il s'agissait toujours d'un pâturage mixte, avec pour la première fois davantage de vaches (5 entre début septembre et mi-octobre) que de chevaux (3 entre mi-août et début novembre).

Des opérations d'entretien des équipements pastoraux ont été réalisées : entretien de l'emprise, vérification de la clôture et remise en état de l'électricité ; pose du nouvel abreuvoir, pompage et enlèvement de la pompe ; restauration du ponton ; achat et installation d'écorces.

M.PARDE soulève le mauvais état du ponton d'accès à la tourbière suite à cette saison de pâturage et préconise un dispositif plus solide pour les années suivantes. M.DESJOURS rajoute que l'augmentation du nombre de vaches a créé un effet « troupeau » qui a permis de limiter les allers-retours des animaux à travers le ponton d'accès.

2) Evaluation de l'expérience d'écobuage sur la cladiaie pour le contrôle du développement des ligneux (action DC4)

Mme MANSANNE rappelle les objectifs de cette expérience puis les différents suivis mis en place pour évaluer l'efficacité de l'opération : suivi flore AREMIP, suivi flore/habitat APEXE et suivi des populations d'araignées. Elle explique qu'en amont de l'opération, un état des lieux de la faune de la cladiaie a révélé un intérêt patrimonial fort dans le cortège d'araignées, avec une vingtaine d'espèces patrimoniales qui représentent l'enjeu faunistique majeur de l'habitat. Une étude de l'impact de l'écobuage sur le cortège d'araignées a donc été confiée au CEN MP.

Celle-ci doit permettre, à la fois sur la cladiaie écobuée et la cladiaie témoin (non brûlée) :

- d'inventorier les espèces d'araignées présentes,
- de recenser les espèces d'intérêt patrimonial,
- d'estimer l'état du cortège d'espèces identifiées,
- d'évaluer l'impact de l'expérience d'écobuage dirigé sur le cortège d'araignées typique de la cladiaie.

Mme MANSANNE laisse la parole à M.DEJEAN du CEN MP, qui présente les résultats de l'étude à l'aide d'un diaporama (cf pièce jointe).

Suite à la question de M.PARDE, M.DEJEAN précise que les placettes étudiées n'ont pas été fauchées, et ajoute que toutes les strates ont été examinées.

Mme BURTIN demande si des déplacements d'araignées ont eu lieu au moment du feu. M.DEJEAN explique qu'il n'est pas possible de répondre avec certitude : certaines ont pu se mettre à l'abri dans la strate la plus basse de la litière, d'autres ont pu fuir avec leur ponte sur le dos. En revanche, les pontes situées sur les parties aériennes ou à la surface de la litière ont été détruites.

M.ADISSON s'interroge sur la présence de pontes au moment du brûlage (mois de mars) ainsi que sur l'impact potentiel de la modification chimique du milieu (cendres) sur les araignées. M.DEJEAN précise qu'il peut y avoir des œufs non éclos ou des juvéniles à cette période. Les araignées étant carnivores, elles peuvent éventuellement être impactées par une modification du milieu à travers leurs proies, mais cela reste difficile à dire.

M.ADISSON demande si l'impact du feu sur le sol est encore visible. M.DEJEAN indique que l'utilisation de l'aspirateur thermique pour réaliser l'échantillonnage permet de récolter de la litière. Il a donc pu remarquer une composition et une densité différente entre la litière de la partie brûlée (moins dense, avec une part importante de fougère des marais) et celle de la zone témoin.

3) Communication et sensibilisation

○ Sensibilisation des habitants (action IS2) :

Mme MANSANNE informe les membres du comité de l'envoi d'un courrier d'information à l'ensemble des habitants du bassin versant du lac. Pour cela, un travail important de recensement des propriétaires à partir du cadastre a été effectué. Le but était de rappeler les enjeux du site et que des actions de restauration sont mises en place dans le cadre de l'animation Natura 2000.

Pour faire suite à ce courrier, une animation sur la tourbière sera proposée au printemps ou à l'été 2016.

○ Sensibilisation aux insectes du bois mort (action CR6) :

La plaquette de sensibilisation sur les insectes du bois mort a été rajoutée au courrier d'information générale pour les riverains du lac. Par ailleurs, les arbres habités en bordure de chemin ont été localisés de manière à déterminer ceux qui seront marqués d'un macaron. Ces macarons informeront les promeneurs de la présence du lucane cerf-volant et du grand capricorne. Un courrier a été envoyé aux propriétaires des terrains où se développent ces arbres, pour solliciter leur accord sur ce marquage. La pose se fera en janvier 2016.

En complément des macarons, un panneau de sensibilisation aux intérêts du bois mort pour la biodiversité a été installé sur le parking de l'entrée du site, au départ du chemin piétonnier.

○ Animations scolaires

Une sortie sur la tourbière a eu lieu en septembre pour les élèves de 1ère du lycée agricole de Montardon. Afin de poursuivre les animations dans les écoles primaires qui ont démarré en mai et juin 2015, un courrier a été envoyé à l'ensemble des écoles lourdaises en début d'année scolaire. Pour le moment, il n'y a pas eu de retour, mais une relance téléphonique sera réalisée en début d'année 2016.

○ Panneaux d'information : problématique golfeurs/promeneurs

Mme MANSANNE rappelle cette problématique présentée lors du dernier comité de suivi (cf compte rendu du COSUI n°16). Des réserves ont été émises quant à la plantation de thuya en bordure du site en raison de ses impacts, tant sur le plan environnemental que paysager. L'utilisation d'une espèce autochtone a été préconisée. Depuis, plusieurs rencontres se sont tenues entre la ville de Lourdes et l'animatrice, dont une en présence de l'association arbres et paysages, dont le but est de favoriser les espèces locales par le conseil et la production de plants.

La ville de Lourdes n'a pas terminé sa réflexion sur le sujet. Au vu des dernières discussions avec ses services, il semblerait que la solution d'une haie sur tout le linéaire soit abandonnée. Il est envisagé de mettre une protection avec des essences locales devant les panneaux.

La discussion s'engage autour du positionnement des panneaux (chemin du haut vs chemin du bas). M.MARTHE conclut en proposant une nouvelle réunion de terrain regroupant l'ensemble des parties dont les élus lourdaises. M.ADISSON souligne qu'il s'agit avant tout d'une problématique entre promeneurs et golfeurs.

4) Information diverses

○ Restauration de la roselière

L'AREMIP souhaite encadrer un projet tutoré du lycée de Masseube pour la restauration de la roselière en bordure du lac, habitat naturel non concerné par la Directive Habitats.

M. VANDERCAMERE, élève au lycée de Masseube, présente le projet tutoré. Une visite de terrain a permis de dresser un premier état des lieux qui révèle un envahissement de la roselière par des ronces et des arbres (aulnes, saules et frênes). L'intérêt ornithologique de ce type de milieu est ensuite abordé : bruant des roseaux, râle d'eau, hibou des marais ... Pour restaurer la roselière du site, un chantier de débroussaillage (arbres et roncier) est prévu, suivi d'une phase d'exportation des rémanents. Des inventaires avifaune et espèces protégées ainsi qu'un suivi photographique permettront d'évaluer l'opération. Il est précisé que des batardeaux seront posés pour avoir une lame d'eau suffisante et propice au râle d'eau.

M.DEJEAN souhaiterait avoir des précisions sur la mise en place des batardeaux puis sur l'exportation des rémanents (la zone de sous-bois étant assez lointaine). M.PARDE explique qu'il s'agit de positionner des planches en travers des ruisselets circulant sur la tourbière au bord du lac de manière à retenir l'eau et provoquer une augmentation des niveaux d'eau dans cette partie de la tourbière. Concernant l'exportation des rémanents (volume limité), la zone de stockage se trouvera en bordure du lac.

M.DEJEAN propose d'utiliser la roselière située sur la propriété du CEN MP pour y faire un suivi comparatif de l'avifaune.

M.THION demande si des financements Natura 2000 sont disponibles pour ce genre d'opération et souhaite rappeler que l'on ne se trouve pas sur un site « Directive Oiseaux ». Mme MANSANNE rappelle que la roselière n'étant pas un habitat d'intérêt communautaire, il n'est pas possible de mobiliser des fonds liés à Natura 2000.

M.MARTHE s'interroge sur la période d'intervention. M. VANDERCAMERE précise qu'elle se fera en hiver de manière à limiter l'impact des travaux sur la roselière et l'avifaune.

M.DANFLOUS partage son étonnement quant à l'absence du cortège d'oiseaux lié au milieu de roselière alors que l'habitat est présent. M. FONTANET rajoute que le site présente en effet un fort potentiel pour les oiseaux, notamment pour les migrants. M.THION indique que la fédération de chasse possède sûrement davantage de données sur les espèces présentes historiquement.

Suite à la demande de Mme BURTIN, M.FONTANET précise que le suivi est prévu sur plusieurs années (avec les promotions suivantes).

○ Régulation de la population de ragondins sur le site (action CR11)

Mme MANSANNE rappelle que l'impact du ragondin sur la végétation de la tourbière et du lac de Lourdes (roseaux et marisque) a été soulevé par l'AREMIP lors du dernier COPIL. Une campagne de piégeage est prévue début 2016 : 4 pièges seront posés sur la tourbière durant une 15^{aine} de jours : 2 au bord du lac, 2 pièges dans les marisques sur la tourbière. Le relevé des pièges se fera chaque jour. M.PARDE souligne que le ragondin peut avoir un impact fort sur les cladées.

- Projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) 2016

Mme MANSANNE explique que le PAEC a été validé par les financeurs pour les années 2015 et 2016. Les mesures proposées concernaient principalement l'absence de fertilisation et le retard de fauche sur les prairies, l'entretien des linéaires (haies, fossés..) et la gestion des zones humides. En 2015, aucun engagement n'a été pris. Pour 2016, le potentiel d'engagement est très faible : engagements prairies toujours en cours jusqu'en 2017 (4) ou 2018 (1), zones humides du bassin versants trop petites pour être contractualisées (seuil minimum de 300 € par MAEC soit 2.5 ha de zones humides à engager au minimum). Il a donc été décidé de ne pas mener d'animation en 2016, mais d'attendre le prochain PAEC en 2017.

M.PARDE indique que des zones humides suffisamment étendues se trouveraient sur le haut du bassin versant. Mme MANSANNE vérifiera qu'elles sont bien incluses au périmètre du PAEC.

- Point sur le nouveau programme de financements pour Natura 2000

Mme MANSANNE informe le comité que le programme FEADER 2014-2020 régional a été validé, et laisse la parole à Mme BURTIN qui apporte des précisions : fonctionnement stabilisé à partir du 1^{er} trimestre 2016, le Conseil Régional en est la nouvelle autorité de gestion, le taux de subvention est toujours de 100 % (changement dans la répartition : 53 % FEADER et 47% Etat). Suite à la question de Mme MANSANNE, Mme BURTIN rajoute que des contrats Natura 2000 pourront normalement être signés en 2016.

M.MARTHE fait part de son inquiétude vis-à-vis d'un ralentissement dans la mise en place des financements en lien avec la création des nouvelles grandes régions.

5) Actions prévues en 2016

Mme MANSANNE présente le programme d'animation 2016 (cf diaporama). Concernant l'étude de la végétation du lac, M.PRUD'HOMME explique qu'elle pourra se faire dans le cadre d'une mission d'appui à la démarche Natura 2000, en marge de l'étude initiale et globale sur les lacs pyrénéens (discussions avec la DREAL en cours).

M.BARRAU signale des dépôts sauvages sur le bassin versant du site. Mme MANSANNE indique qu'elle a déjà été alertée par les habitants et que l'information a été relayée aux services techniques et élus des communes concernées (Poueyferré et Lourdes) ainsi qu'aux services de l'ONEMA. Mme BURTIN suggère de solliciter la brigade de l'environnement de la gendarmerie. M.MARTHE déclare que le Comité de suivi n'est pas compétent sur le sujet.

M.MARTHE clôture la séance en remerciant l'ensemble des membres du Comité de Suivi pour leur participation.

Rédaction : Emilie MANSANNE
Relecture et validation : José MARTHE